

19-01-2021
MUNICIPALITÉ ST-GABRIEL-LALEMANT
M.R.C. KAMOURASKA

Le conseil de la susdite Corporation municipale siège en séance ordinaire ce dix-neuvième jour du mois de janvier deux mille vingt-et-un à 19 h 30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec

Sont présents M. Steeve Thériault, M. Gilles DesRosiers, Mme France Simard et Mme Danielle D'Anjou formant quorum du susdit-conseil sous la présidence du maire René Lavoie.

Est absent Gilles Ouellet.

Assiste également à la séance, le directeur général et secrétaire-trésorier Vincent Thibaudeau.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le Maire constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, renouvelé depuis, qui déclare l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation recommande la tenue de séances du conseil sans public et par visioconférence permettant aux membres d'y prendre part, délibérer et voter;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue sans public et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence en présence de l'officier municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Danielle D'Anjou et résolu de,

001-01-21

ACCEPTER que la présente séance soit tenue sans public et que les membres du conseil et le directeur général et secrétaire-trésorier puissent y participer par visioconférence.

PERMETTRE l'enregistrement de la rencontre et sa diffusion sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour

002-01-21

Il est proposé par la conseillère France Simard et résolu que l'ordre du jour suivant soit accepté, avec les ajouts proposés au Varia;

- 1 Ouverture de la réunion
- 2 Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3 Mot du maire
- 4 Approbation, adoption, modification et dispense de lecture des procès-verbaux du mois de décembre 2020 :
 - 4.1 Approbation, adoption, modification et dispense de lecture du procès-verbal du premier décembre 2020
 - 4.2 Approbation, adoption, modification et dispense de lecture du procès-verbal du quatorze décembre 2020
 - 4.3 Approbation, adoption, modification et dispense de lecture du procès-verbal du quatorze décembre 2020
- 5 Rapports d'activités et autres dossiers
- 6 Acceptation des comptes
- 7 Adoption règlement n°01-21 ayant pour objet de fixer les taux de la taxe foncière générale, les tarifs de compensation ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2021
- 8 Contrat d'entretien et soutien année 2021 CIM
- 9 Adhésion 2021 FQM
- 10 Assurance responsabilité civile et camion 2021
- 11 Cotisation 2021 Centre régional de services aux bibliothèques du Bas-Saint-Laurent
- 12 Mandater la firme Mallette pour la reddition de comptes 2020 à produire pour Recyc-Québec
- 13 Nomination d'un représentant Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest et son remplaçant
- 14 Nomination d'un représentant Régie des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest et son remplaçant
- 15 Nomination de trois membres du conseil sur le CA de l'OMH de St-Gabriel

- 16 Personne désignée au niveau local en matière de gestion des cours d'eau
- 17 Mandat à la MRC pour modifier le règlement de zonage
- 18 Règlement 02-21- dépôt du certificat de registre des signatures
- 19 Réclamation pour bris balise de déneigement
- 20 Dons et commandites
- 21 Correspondance
- 22 Varia
 - 22.1 Reconstitution des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - 22.2 Mesures gouvernementales COVID
- 23 Rapport des conseillers
- 24 Période des questions adressées au conseil par le public
- 25 Levée de la séance ordinaire

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Mot du maire

4. Approbation, adoption, modification et dispense de lecture des procès-verbaux du mois de décembre 2020

4.1 Approbation, adoption, modification et dispense de lecture du procès-verbal du premier décembre 2020

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE

003-01-21

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020 soit approuvé avec dispense de lecture et adopté tel que déposé;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2 Approbation, adoption, modification et dispense de lecture du procès-verbal du quatorze décembre 2020

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE

004-01-21

Il est proposé par le conseiller Steeve Thériault et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 soit approuvé avec dispense de lecture et adopté tel que déposé;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.3 Approbation, adoption, modification et dispense de lecture du procès-verbal du 14 décembre 2020

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE

005-01-21

Il est proposé par la conseillère France Simard et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire sur le budget du 14 décembre 2020 soit approuvé avec dispense de lecture et adopté tel que déposé;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Rapport d'activités

Avis est donné que les rapports du directeur général ont été déposés sur le serveur du conseil sans papier, et ont fait l'objet de discussions et analyses lors de la plénière.

6. Acceptation des comptes

006-01-21

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu d'approuver le paiement des dépenses incompressibles et des comptes payés pour la période du 1^{er} au 31^{er} décembre 2020 totalisant une

somme de **67 202,56 \$**, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire le paiement des comptes à payer au 31 décembre 2020 pour un total **83 128,86 \$**, le tout, tel qu'il apparaît à la liste déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N. B. Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et incompressibles effectuées ainsi que des comptes à payer est disponible pour consultation, sur demande seulement, au bureau municipal.

7. Adoption règlement n°01-21 ayant pour objet de fixer les taux de la taxe foncière générale, les tarifs de compensation ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2021

ATTENDU QUE depuis le 15 décembre dernier, des copies du présent règlement ont été mises à la disposition du public sur le site internet de la Municipalité et au bureau municipal;

ATTENDU QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 1er décembre 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 01-21 a été déposé et présenté lors de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 et qu'aucun changement n'a été apporté à ce projet;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, Monsieur le directeur général Vincent Thibault a, séance tenante, mentionné l'objet et la portée du règlement numéro 01-21;

ATTENDU QU'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE

007-01-21

Il est proposé par Danielle D'Anjou et résolu de,

ADOPTER, tel que rédigé, le règlement numéro 01-21, ayant pour objet de fixer les taux de la taxe foncière générale, les tarifs de compensation ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2021;

DÉPOSER le règlement au Livre des règlements de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Contrat d'entretien et soutien année 2021 CIM

008-01-21

Il est proposé par le conseiller Steeve Thériault et résolu de,

AUTORISER le débours du contrat d'entretien et de soutien des applications du logiciel comptable de la municipalité avec la firme CIM pour l'année 2021 au coût de 4 360,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Adhésion 2021 FQM

009-01-21

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu de,

AUTORISER le renouvellement et le débours de la cotisation annuelle de la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2021 au coût de 993,89 \$, plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Assurance responsabilité civile et camion 2021

010-01-21

Il est proposé par le conseiller Steeve Thériault et résolu de,

AUTORISER le déboursé pour le renouvellement de la police d'assurance responsabilité civile de la municipalité et du camion de la voirie municipale avec la compagnie d'assurance Groupe Ultima inc. pour l'année 2021, pour un montant total de 14 649 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Cotisation 2021 Centre régional de services aux bibliothèques du Bas-Saint-Laurent

CONSIDÉRANT l'avis de cotisation annuelle Centre régional de services aux bibliothèques du Bas-Saint-Laurent.

011-01-21

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu de,

AUTORISER le paiement de la cotisation annuelle au Centre régional de services aux bibliothèques du Bas-Saint-Laurent au montant de 4 155,20 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. Mandater la firme Mallette pour la reddition de comptes 2020 à produire pour Recyc-Québec

012-01-21

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu de mandater la firme Mallette SENCR pour la reddition de comptes 2020 à produire pour Recyc-Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. Nomination d'un représentant Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest et son remplaçant

013-01-21

Il est proposé par le conseiller Steeve Thériault et résolu que Gilles Ouellet soit nommé pour l'année 2021 à titre de représentant de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant au conseil d'administration de la Régie Intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest, et que Gilles DesRosiers agira à titre de remplaçant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. Nomination d'un représentant Régie des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest et son remplaçant

014-01-21

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu que monsieur Gilles DesRosiers soit nommé pour l'année 2021 à titre de représentant de Saint-Gabriel-Lalemant au conseil d'administration à la Régie Intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest, et que Gilles Ouellet agira à titre de remplaçant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. Nomination de trois membres du conseil sur le CA de l'OMH de St-Gabriel

015-01-21

Il est proposé par le conseiller Steeve Thériault et résolu,

QUE le conseil nomme Gilles DesRosiers, France Simard et René Lavoie, en tant que représentants de la municipalité sur le conseil de l'OMH Saint-Gabriel-Lalemant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. Personne désignée au niveau local en matière de gestion des cours d'eau

CONSIDÉRANT QUE selon la Politique de gestion des cours d'eau adoptée par la MRC, les municipalités agissent en tant que premier intervenant sur le terrain et interviennent en cas d'embâcle ou d'obstruction causant une menace immédiate et imminente;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens et que l'enlèvement des obstructions doit se faire par un employé désigné à cette fin par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont dotées des équipements et du personnel requis pour intervenir sur leur territoire en cas d'embâcle et de situation d'urgence;

EN CONSÉQUENCE

016-01-21

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu,

QUE la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant demande à la MRC de Kamouraska de nommer Daniel Lizotte, employé municipal comme personne désignée. Une fois nommée par la MRC, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de sa municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcle et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens;

QUE copie de cette résolution soit acheminée à la MRC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. Mandat à la MRC pour modifier le règlement de zonage

ATTENDU les pouvoirs attribués par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) à la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant;

ATTENDU l'entente entre la Municipalité et la MRC en matière d'urbanisme, découlant du règlement no 71, en vertu de laquelle est facilité la mise en œuvre des règlements d'urbanisme;

ATTENDU la description de tâches annexée à ladite entente qui prévoit la préparation des textes modifiant les règlements en vigueur;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le règlement de zonage 02-91 afin de rendre l'occupation d'immeuble pour des fins d'activités de gestion d'entreprise à but non lucratif conforme à la réglementation de zonage RA2.

EN CONSÉQUENCE,

017-01-21

Il est proposé par le conseiller Steeve Thériault et résolu de,

ACCORDER le mandat à la MRC de réaliser une modification règlementaire de zonage afin rendre l'occupation d'immeuble pour des fins d'activités de gestion d'entreprise à but non lucratif conforme à la réglementation de zonage RA2.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION est par le fait même donné par le conseiller Steeve Thériault qu'à une séance ultérieure le conseil adoptera le règlement 03-21 modifiant le règlement de zonage 02-91 permettant des fins d'activités de gestion d'entreprise à but non lucratif conforme à la réglementation de zonage RA2

STEEVE THÉRIAULT

18. Règlement 02-21- dépôt du certificat de registre des signatures

ATTENDU QUE le Règlement 02-21 créant une réserve financière pour la vidange des étangs d'épuration municipaux doit, selon les articles 1094.1 et suivants du Code municipal, être l'objet d'une approbation référendaire ;

ATTENDU QUE le nombre de personne habiles à voter pour le règlement 02-21 est de 250 ;

ATTENDU QUE le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 34 ;

ATTENDU QUE, suite à la tenue d'un registre de signatures, le nombre de signatures apposées est de 0.

EN CONSÉQUENCE, le directeur général, Vincent Thibaudeau, dépose au conseil le certificat de registre de signatures déclarant que le Règlement 02-21 est réputé être approuvé par les personnes habiles à voter.

19. Réclamation pour bris balise de déneigement

CONSIDÉRANT la réclamation reçue en date du 22 octobre 2020 pour un bris sur un véhicule qui, selon la déclaration de la réclamation, a heurté une balise de déneigement;

CONSIDÉRANT la réception d'un avis juridique en date du 10 décembre, statuant sur l'absence de négligence de la Municipalité quant à l'incident de la réclamation;

ATTENDU l'envoi d'une lettre au réclamant en date du 15 décembre;

CONSIDÉRANT la réception par le maire, le 24 décembre, d'une facture pour dommages au montant de 149,47\$;

ATTENDU la discussion en plénière quant à cette réclamation;

EN CONSÉQUENCE,

018-01-21

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu de,

VERSER au réclamant le montant de la facture soumise, soit un montant de 149,47\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20. Dons et commandites

Suite aux demandes de participation financière reçues de la part d'organismes, clubs, etc.

019-01-21

Il est proposé par la conseillère France Simard et résolu que la municipalité retienne la demande suivante :

- Un don de 100 \$ à la Société de l'arthrite pour leur campagne de financement 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que la municipalité retienne la demande suivante :

020-01-21

- Un don de 125 \$ à l'organisme Escadron 761 Région du Kamouraska pour sa campagne de souscription annuelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21. Correspondance

Les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des copies de la correspondance déposée sur le serveur du conseil sans papier. À noter qu'une correspondance récurrente est déposée au sujet de la pandémie au COVID-19. Une partie traite spécifiquement des questions de Sécurité civile de la situation, tandis que l'autre traite de questions de nature administrative liées à la situation sanitaire.

22. Varia

22.1 Reconduction des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est créé en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et constitué par le règlement n° 02-93;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement définit que les membres et les officiers du comité sont nommés par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement détermine que le mandat de chaque membre est d'une durée de deux ans et qu'ils doivent être reconfirmés par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'il est conséquent que le début des mandats des élus municipaux s'arrime avec le cycle électoral municipal;

CONSIDÉRANT QU'il serait préférable que le début de certains mandats puisse s'alterner en vue d'assurer une continuité dans la présence des membres du CCU suite à un cycle électoral municipal;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande la nomination Madame Marie Beauchemin ainsi que Messieurs Marc-André Lévesque et Raymond Chouinard à titre de représentants des citoyens, jusqu'au 31 octobre 2021;

021-01-21

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu,

QUE le conseil approuve la composition recommandée du CCU, en procurant un mandat se terminant le 31 octobre 2022 à Madame Marie Beauchemin ainsi que Messieurs Marc-André Lévesque et Raymond Chouinard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22.2 Mesures gouvernementales COVID

Afin de se conformer aux mesures gouvernementales, les séances du conseil municipal se feront dorénavant, jusqu'à nouvel ordre, par visioconférence et sans public. Un enregistrement sera rendu accessible sur le site internet de la municipalité. Les citoyens peuvent transmettre leurs questions et celles-ci seront traitées lors des séances. Le bureau municipal, la salle communautaire et le centre récréatif demeurent fermés au public jusqu'à nouvel ordre. Le télétravail est préconisé lorsque possible.

CONSIDÉRANT l'évolution des mesures sanitaires gouvernementales, soit le passage à la zone rouge et le confinement;

022-01-21

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu de,

ENTÉRINER la modification au calendrier des séances du conseil déplaçant la rencontre du 12 janvier au 19 janvier 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rapport des conseillers

M. Steeve Thériault, M. Gilles DesRosiers, Mme France Simard et Mme Danielle D'Anjou font état des activités et des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier ou à venir.

23. Période des questions adressées au conseil par le public

La période de questions du public ne pouvant avoir lieu considérant les mesures sanitaires, elle est remplacée par une procédure par laquelle les citoyens sont invités à les transmettre au bureau municipal. Elles seront relayées lors des séances subséquentes. Aucune question n'a été reçue pour cette séance.

24. Levée de la séance ordinaire

023-01-21

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance ordinaire est levée à 20h15.

L'ENSEMBLE DE CE PROCÈS VERBAL EST SUJET À ADOPTION LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE

Je, René Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

RENÉ LAVOIE, maire

VINCENT THIBAUDEAU, directeur général /
secrétaire-trésorier